

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, adoptait le règlement suivant :

- Règlement 1104-06 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'assujettir l'émission des permis de construction au paiement d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, dans le cas de projets de redéveloppement.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 janvier 2020 et est actuellement déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 24 janvier 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
